

**SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société**
**1.1. Identification du produit**

Type de produit chimique :	COMPOSE MINERAL DE FER LIQUIDE
Nom :	Star Mouss
Numéro d'identification UE :	*****
No CE (EINECS) :	*****
n° CAS :	*****
Numéro d'enregistrement REACH :	*****
Code de produit :	*****
Description chimique :	Produit liquide à base de fer (Ferreux)
Formule brute :	5% de Fer (Fe) total soluble dans l'eau (P/P) 10% d'Anhydride sulfurique (SO3) soluble dans l'eau (P/P)

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Engrais minéral à base de Fer – Engrais à pulvérisation foliaire NFU

Utilisation de la préparation : Base nutritive pour le développement des plantes/Produit utilisable en Agriculture Biologique, en application du RCE n° 834/2007

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de sécurité**

START

ZA Pacages d'Argenson 37800 NOUÂTRE Tel. : +33 (0)2 47 65 30 71 Mail : contact@star-jardin.com Site : www.star-jardin.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Numéros d'appel d'urgence
FRANCE	ORFILA		+33 (0)1 45 42 59 59

**SECTION 2 : Identification des dangers**
**2.1. Classification de la substance ou du mélange**
**2.1.1. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]**

« Contient de l'Huile essentielle de pin. Peut produire une réaction allergique »

« Contient 0.2% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue »

Phrases de Risques, voir sous-section 2 et 15.

**2.2. Éléments d'étiquetage**
**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogramme(s) CLP : Sans

CLP mention d'avertissement : /

Phrases H :

EUH208 – « Contient de l'Huile essentielle de pin. Peut produire une réaction allergique ».

**Conseil de prudence (Phrases P) :**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux et du visage
P301+P312+P330	EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTI POISON ou un médecin en cas de malaise – Rincer la bouche
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être enlevées facilement. Continuer à rincer
P501	Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
<i>Ne pas pulvériser directement sur l'homme et les animaux</i>	
<i>Ne pas pulvériser à proximité des aliments, de la vaisselle, à proximité des aquariums, dangereux pour les poissons</i>	
<i>Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage</i>	

### 2.3. Autres dangers

Risque de réaction allergique par contact avec la peau chez les personnes sensibles.

« Engrais contenant un oligo-élément, à n'utiliser qu'en cas de besoin reconnu. Ne pas dépasser la dose prescrite ».

Pulvériser ou arroser au moins 0,5 L par an pour 100 m<sup>2</sup>

Ne pas entreposer à moins de 10°C (produit risquant de présenter une formation de cristaux à basse température)

## SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

Mélange à base de substances majoritairement non dangereuses selon le règlement CLP 1272/2008, avec des résidus issus de la formulation et des additifs classés selon le règlement CLP 1272/2008 en vigueur, désignés ci-dessous :

Nom	Identificateur de produit	%	Selon CLP (1272/2008)
Sulfate de fer (résidu de formulation)	n° CAS : 7782-63-0 No CE.EINECS : 231-753-5 N° d'identification UE / N° REACH : 026-003-01-4 – 01-2119513203-57-xxxx	1 à 4.95%	Acute Tox 4, H302 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315
Huile essentielle de pin	n° CAS : 8021-29-2 / 91697-89-1 No CE.EINECS : 294-351-9 N° d'identification UE / N° REACH : non renseigné	0.1 à 0,99%	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox.1, H304 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410 Skin Irrit. 2 H315 Skin sens. 1 H317

D'après nos connaissances des matières premières utilisées, du process de fabrication et des emballages utilisés, il est improbable que le produit contienne des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à plus de 0.1% conformément à l'article 57 du règlement 1907/2006/CE ainsi qu'à la Candidate list tenue par l'ECHA (European Chemical Agency)

Texte intégral des mentions R, H et EUH : voir section 2.

## SECTION 4 : Premier secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers secours : INTERVENIR RAPIDEMENT - ALERTER UN MEDECIN - NE JAMAIS FAIRE BOIRE OU FAIRE VOMIR SI LE PATIENT EST INCONSCIENT OU A DES CONVULSIONS.

Consignes générales : Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. En cas de perte de conscience, positionner la victime en position latérale de sécurité (PLS). Pas d'antidote.

Après contact avec la peau : Retiré les vêtements souillés Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Ne réutiliser les vêtements qu'après nettoyage. Consulter un médecin si les troubles apparaissent (irritation, rougeur ...)

Après contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 20-30 minutes. Ecarter les paupières pendant le rinçage. Consulter un médecin si des troubles apparaissent (notamment rougeur, douleur ou gêne visuelle)

Après inhalation

: Non spécifiquement concerné - Emmener la victime à l'air frais, maintenir les voies respiratoires libres.

Après ingestion

: Si la victime est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin, en cas de malaise. Montrer l'étiquette.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux

: Peut provoquer une irritation des muqueuses oculaires (produit acide)

Risque d'allergie par contact avec la peau chez les personnes sensibles.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Prévoir sur le lieu de travail la présence de dispositifs suivants : fontaine oculaire – douche de sécurité – solution neutralisante de type Diphotérine

Traitement symptomatique.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés

: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement (eau pulvérisée, poudre et mousse chimique, CO<sub>2</sub>)

Agents d'extinction non appropriés

: Aucun.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques :

Par décomposition thermique (haute température), le produit peut dégager des fumées dangereuses d'oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>)

Réaction générales :

Non combustible

Mesures générales :

Non explosif. Prudence lors du combat de tout incendie de produits chimiques

### 5.3. Conseil aux pompiers

Instructions de lutte incendie :

Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment équipées sur les lieux. Si possible, stopper les fuites.  
Ne pas pénétrer ou rester dans la zone dangereuse sans équipement de protection chimique et sans appareil respiratoire.

Equipements de protection :

Vêtements de protection ; appareil respiratoire autonome isolant. Vêtements particuliers des pompiers (respirateur anti gaz complet)

Autres informations :

Ne pas respirer les fumées (toxiques). Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent. Refroidir les récipients exposés au feu.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection :

Porter un vêtement de protection appropriée, des gants et un appareil de protection des yeux/visage. Eviter toute exposition inutile. Eviter le contact avec la peau/yeux. Ne pas respirer gaz / vapeurs / fumées / aérosols. Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

Procédures d'urgence :

Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales.

### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.  
Porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Arrêter la fuite. Faire évacuer la zone dangereuse. Approcher le danger dos au vent. Disperser les gaz/vapeurs à l'aide de l'eau pulvérisée. Ecarter les matériaux et produits incompatibles.

### 6.2. Précaution pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Eviter le rejet dans l'environnement (égouts, rivières, sols).

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Supprimer les fuites, si possible sans risque pour le personnel. Pomper le maximum du produit dans des récipients adaptés puis récupérer les résidus avec un absorbant inerte de façon mécanique.

Procédés de nettoyage: Placer dans des récipients adaptés, étiquetés. Faire détruire selon les informations du §13. Transvaser le produit dans un récipient de secours convenablement étiqueté. Nettoyer à grande eau la surface souillée.

Autres informations : Eliminer les déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir section 13). Suivez les réglementations locales concernant la destruction du produit.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la section 7, pour l'information de la manipulation, section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

## SECTION 7 : Manipulation, d'emploi et de stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour la manipulation

Eviter le contact avec les yeux  
Ne pas boire, manger, et fumer dans les zones de travail

### 7.2. Stockage (exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage)

Température de stockage recommandée: 10 – 40°C  
Ne conserver que dans l'emballage, non ouvert, d'origine.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés dans un endroit frais et sec, à l'abri de la chaleur/humidité – Produit risquant de présenter des cristaux à basse température.  
Craint le gel : ne pas entreposer à moins de 10°C.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments

Tenir à l'écart des matières incompatibles (section 10)

### 7.3. Utilisations particulières

Section 1.2

## SECTION 8 : Procédure de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### 8.1. Valeurs limites d'exposition – indicateur biologique d'exposition

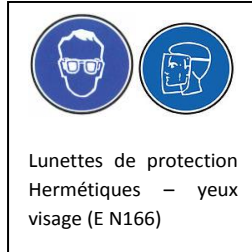
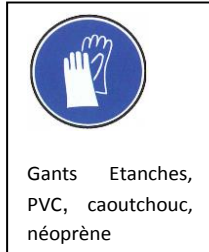
Aucune VLEP n'a été établie pour cette substance en France, dans l'union européenne, en Allemagne et aux Etats Unis.

### 8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'Exposition professionnelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène

- TENIR A L' ECART DES PRODUITS ALIMENTAIRES, BOISSONS ET NOURRITURES POUR ANIMAUX
- Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- Se rincer les mains à l'eau après utilisation, avant et après les pauses de travail
- Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau – Ne pas avaler
- Moyens de protection = Douches de sécurité. Fontaine oculaire – local ventilé
- Ne pas boire, manger, fumer sur le lieu de travail.



Contrôle de l'Exposition lié à la protection de l'environnement : Rincer soigneusement les emballages à l'eau et verser dans la cuve de mélange.

**SECTION 9 : Propriétés Physico chimiques**

**9.1. Propriétés physico chimiques**

<b>Forme:</b>	liquide	<b>Auto-inflammation:</b>	Non renseigné
<b>Couleur:</b>	verdâtre à brun foncé	<b>Danger d'explosion:</b>	Non renseigné
<b>Odeur:</b>	terpénique	<b>Masse volumique:</b>	1.25 g/cm <sup>3</sup> à 20°C
<b>Point de fusion:</b>	Non renseigné	<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Miscible à l'eau
<b>Point d'ébullition:</b>	Non renseigné	<b>Valeur du pH à 20°C :</b>	2,5 – 3,5 (en solution aqueuse)
<b>Point d'éclair :</b>	Non renseigné	/	/

Selon formule, les caractéristiques peuvent évoluer.

**9.2. Autres informations**

Pas de données disponibles

**SECTION 10 : Stabilité et Réactivité du produit**

**10.1. Réactivité**

Non réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport

**10.2. Stabilité chimique**

Eviter le contact avec : Agents oxydants – Bases fortes

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Absence de produit de décomposition dangereux en stockage et usage conforme

**10.4. Conditions à éviter**

Produit stable dans les conditions normales d'emploi et de stockage.  
 Craint le gel – risque de cristallisation

**10.5. Matières incompatibles**

Bases fortes – Agents oxydants ou fortement alcalins

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre (SOx) , selon conditions de température (incendie)

## SECTION 11 : Informations Toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### 11.1.1. Substances

(données connues pour le sulfate de fer cas 7782-63-0)

Toxicité aiguë 1mg/m<sup>3</sup> as Fe (FeSO<sub>4</sub>)  
DL50 (orale) RAT : 1530mg/kg

Irritation cutanée et oculaire : Irritant pour les yeux et muqueuses respiratoires en cas de fumées  
Peut provoquer une conjonctivite en cas de contact oculaire ou une irritation pulmonaire en cas de contact avec des fumées

Sensibilisation muqueuse ou respiratoire : Peut - être irritant pour les voies respiratoires en cas de fumées

Effets subaigus, cancérogènes, mutagènes, sur la reproduction : non démontré

Le sulfate ferreux s'utilise depuis de nombreuses années chez les êtres humains pour l'apport de fer sans qu'on ait relevé d'effets nocifs à long terme pour la santé.

#### 11.1.2. Mélange

Pas de données disponibles

## SECTION 12 : Informations Ecologiques

### 12.1. Toxicité

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer

Pas de risque pour l'environnement.

Dans les conditions d'utilisation et de stockage appropriés, aucun problème écologique n'est à craindre.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données connues de DCO et DBO5.

### 12.3. Potentiel de bio accumulation

Non bioaccumulable

### 12.4. Mobilité dans le sol

Solution Aqueuse, pouvant être entraînée dans le sol, en cas de pluie

Produit non volatil.

### 12.5. Résultat des évaluations PBT et vPvB

Pas d'autre information disponible

### 12.6. Autres Effets néfastes divers

Produit sans effet nocif sur les organismes des eaux résiduelles. Les sels de fer s'utilisent dans des eaux intérieures pour éliminer les phosphates et prévenir l'eutrophisation, caractérisée par une croissance des algues due à des contenus élevés de phosphates. Des niveaux excessifs de sulfate ferreux dans les systèmes aquatiques peuvent réduire l'oxygène présent dans ceux-ci.

### SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Consignes Générales : Eviter la pénétration dans les égouts, et les eaux potables.

Retraitement des déchets : Emballages : filières de déchets de retraitement selon le matériau, et selon prescriptions légales via une entreprise agréée – inclus dans la liste des substances des régulations pour le contrôle de la pollution (wastes, 1980) comme du soufre inorganique qui contient d'autres composants.

Nettoyage Recommandé : A l'eau ou avec produits de nettoyage usuels

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

Non soumis à la réglementation transport des matières dangereuses (ONU, route : RID/ADR, aérienne : OACI/IATA, maritime : OMI/IMDG)

#### 14.1 – Numéro ONU

non applicable

#### 14.2 – Désignation officielle de transport de l'ONU

non applicable

#### 14.3 – Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID : non applicable  
IMDG : non applicable  
IATA : non applicable

#### 14.4 - Groupe d'emballage ADR / RID / IMDG / IATA

non applicable

#### 14.5 – Dangers pour l'environnement

non applicable

#### 14.6 – Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

#### 14.7 – Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

### SECTION 15 : Informations réglementaires

#### · Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REGLEMENT 1107/2009

Stockage - Rubrique des ICPE (France)

## Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur du mélange.

**D'après nos connaissances des matières premières** utilisées, du process, de fabrication, des emballages utilisés, il est improbable que le produit contienne des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à plus de 0,1% conformément à la candidate list tenue par l'ECHA et aux exigences REACH.

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Absence de substances selon l'annexe XIV de REACH

## Abréviations

CAS : Chemical Abstract Service

CE : Communauté Européenne

CL 50 : Concentration Létale médiane

DL50 : Dose Létale médiane

IBC : International Bulk Chemical

MARPOL : marine Pollution

OCDE : Organisation de la Coopération et de Développement économique

PBT : Persistent, Bioaccumulative, Toxic

REACH : Registration Evaluation and Autorisation of Chemicals

SGH : Système Général Harmonisé

VME : Valeur Moyenne d'exposition

VLCT : Valeur Limite d'Exposition à Court Terme

DNEL : Derived No Effect Level

vPvB : very Persistent, very Bioaccumulative

## SECTION 16 : Autres Informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

## Phrases de risques

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques-provoque des effets à long terme

Mises à jour selon FDS fournisseur version du 05/02/2014.